

« Il manque dix magistrats »

ENTRETIEN

Christian Henry

PROCTEUR DU ROI SUR L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE MONS-TOURNAI

Originaire de La Glanerie et toujours citoyen rumois, Christian Henry a été nommé procureur du roi sur l'arrondissement judiciaire de Mons-Tournai en 2014. S'il est encore trop tôt pour lui de tirer un bilan de la fusion des arrondissements judiciaires, il a des craintes pour l'avenir.

Monsieur le procureur, quel bilan dressez-vous de la réforme du paysage judiciaire ?

« C'est encore trop tôt. Il faudra attendre quatre à cinq ans avant de tirer un premier bilan car cela n'a pas été fait d'une manière très professionnelle ».

C'est-à-dire ?

« On a décidé sans nous donner les moyens. Quand on fait une fusion entre deux entreprises, on commence par harmoniser l'informatique des deux entreprises et on met en place un comité de changement qui pilote et qui impulse la nouvelle philosophie de l'entreprise dans les deux structures et les bonnes pratiques.

Mais avec la fusion, nous avons dû faire tout cela nous-mêmes. Le législateur a pris la décision de faire un seul tribunal de Première Instance en Hainaut avec deux procureurs du roi et trois divisions mais le système informatique est resté cloisonné.

Tout ce que l'on fait aujourd'hui pour avoir de l'informatique intégrée n'est que du bricolage. Si on veut travailler sur un dossier tournaisien, il faut aller sur le serveur tournaisien car il n'y a pas de serveur unique. Au niveau de l'administration de la justice, on n'a pas mis en place les outils pour faire de cette révolution, une réussite ».

Outre des moyens financiers, la justice manque aussi de moyens humains ?

« Il nous manque dix magistrats

effectifs sur Tournai et Mons. Le parquet devrait fonctionner avec 44 magistrats mais nous ne sommes que 34. Même chose au niveau des juristes qui nous aident, ils ne sont plus que neuf alors que nous en avons besoin de

quatorze. Au niveau du service administratif, il devrait y avoir 127 employés mais ils ne sont que 105. Avant, il y avait des examens d'embauche tous les deux mois mais ils n'ont plus lieu que deux fois par an, et il n'y a plus d'examen de niveau C et D depuis trois ans. Quant aux procédures de désignation, elles prennent entre neuf mois et un an.

Au sein du parquet, nous avons lancé la procédure pour recruter des secrétaires. Il devrait y en avoir 26 et il en manque une dizaine. Des dossiers sont clôturés depuis novembre et ces gens n'ont pas été désignés car les dossiers sont bloqués au ministère. On ne voit pas le bout du tunnel ».

Le gouvernement a été obligé de faire quelques économies...

« Le gouvernement a décidé de faire des économies de 10 % sur la masse salariale durant les dix prochaines années. Ce que les gens n'ont pas compris, c'est que c'était sur la masse budgétaire de 2014. Or, en 2014, on se trouvait déjà en déficit de 25 % alors que d'autres juridictions étaient dans des situations moins dramatiques. Cela va devenir intenable pour la justice hennuyère car on va travailler avec 66 % de l'effectif nécessaire. C'est impossible de devoir travailler avec seulement trente magistrats ».

En attendant, la criminalité ne baisse pas

« La criminalité ne baisse pas et les procédures sont de plus en plus complexes, avec la loi Franchimont, la directive Salduz, la nouvelle loi sur les faillites ou encore la création du tribunal de

la famille. Toutes ces nouveautés créent des obligations nouvelles et nous sommes obligés de tirer notre plan. Le 20 novembre 2014, les magistrats ont dit stop au palais de justice de Bruxelles et c'est la première fois que je vois une telle mobilisation en 23 ans de magistrature. Mais je ne suis pas sûr que le monde politique ait compris ».

Les économies auraient donc dû être faites ailleurs ?

« Il faut avoir une certaine cohé-

rence dans le discours. Quand on dit que la sécurité est une priorité, il faut faire des économies ailleurs et il faut choisir deux ou trois priorités et non pas 50.000 ! ».

Faut-il regrouper les parquets et les lieux de justice à Mons par exemple ?

« Non, nous sommes incapables de nous passer des bâtiments de justice de Tournai et il est impossible de regrouper les deux parquets sur un seul site ».

Comment se sont organisés les deux parquets après la fusion des deux anciens arrondissements judiciaires de Mons et de Tournai ?

« Nous avons créé des pôles entre Tournai et Mons. Le pôle de Tournai s'occupe des dossiers relatifs à tout ce qui est protection de la santé, sécurité de la chaîne alimentaire, affaires agricoles, traitements des êtres humains ou mariage de complaisance. Le pôle de Mons est spécialisé dans les dossiers ECOFIN (économie et finance), contrefaçon, propriété intellectuelle et armes à feu.

Étendre cette harmonisation avec la division de Charleroi n'est pas impossible car il n'y a plus qu'un seul Tribunal de Première Instance en Hainaut. Actuellement, ces dossiers sont traités dans les trois villes mais la présidente du Tribunal de Première Instance a établi un règlement de séparation. Une affaire montoise pourra très bien être traitée du début à la fin à Tournai.

Le but de la réforme est d'arriver à une réponse plus efficace de la part de la justice ».

Ce qui implique donc une spécialisation pour les magistrats

« Le but est d'avoir des magistrats spécialisés qui seront censés apporter une réponse plus rapide et plus efficace aux problèmes soumis. S'il y a une opportunité à exploiter dans la réforme, ce sont les spécialisations. Je suis parvenu à trouver des gens qui acceptent de se spécialiser et de se former, c'est une plus-value pour eux. Aujourd'hui, nous avons de bons spécialistes mais nous ne sommes pas encore un hôpital universitaire ». ■

À L'ORIGINE D'UNE RÉFORME

« Il faut alléger le travail des tribunaux »

Dès sa nomination en 2014, le Procureur du roi sur l'arrondissement judiciaire de Mons-Tournai a proposé un protocole visant à alléger les procédures judiciaires en renforçant le rôle du fonctionnaire-sanctionnateur communal. Ce protocole a déjà été avalisé par une vingtaine de communes sur l'arrondissement, « et je suis optimiste pour qu'il soit avalisé par les 41 communes d'ici la fin de l'année ».

C'est ainsi qu'un gros tri a été fait dans les sanctions mixtes, à la fois administratives et pénales. Le but de cette réforme étant de réduire le travail des tribunaux. « Prenons par exemple le problème du stationnement qu'on a laissé aux communes. Le stationnement représente 70.000 procès-ver-

baux par an sur Mons et Tournai mais le tribunal de police ne peut en traiter que 4.000 à 5.000 par an. J'ai dit aux communes de s'occuper de cette matière. Si la personne fautive ne paye pas, c'est à elle de contester les faits devant le tribunal ».

Aujourd'hui, le contrevenant est cité devant le tribunal après un second rappel, « à l'avenir, le fonctionnaire-sanctionnateur s'adressera directement au fisc pour puiser l'amende. Et si la personne conteste, cela risque de lui coûter cher en frais d'avocat et de justice car c'est elle qui va mener la procédure et plus la subir ».

Pour Christian Henry, il s'agit là d'une solution efficace. « Cette réforme devrait permettre aux tribunaux de

police de ne plus devoir traiter ces petites infractions et de pouvoir traiter plus rapidement les infractions graves et les accidents avec victimes. Un accident de roulage doit être traité dans l'année. Dans deux ans, c'est trop long ! »

Ce protocole a été rédigé sans attendre l'arrêté d'exécution, en accord avec les zones de police et les fonctionnaires-sanctionneurs. « Dès la fin 2013, nous avons proposé ce texte à l'ensemble des parquets et notre modèle a été repris par l'ensemble des parquets francophones du pays, ce qui favorisera l'harmonisation de la mise en œuvre de cette loi ».

Le procureur du roi ne cache pas sa joie et sa fierté d'être un précurseur en la matière. ■

IMPLIQUÉ DANS LA VIE LOCALE

« Je suis très attaché à mes racines »

Christian Henry habite une belle villa à Rumes. De son jardin, on aperçoit le village voisin de La Glanerie, où il a grandi dans la ferme familiale. « Je suis très attaché à mes racines », lance le premier magistrat de notre arrondissement judiciaire.

L'homme est très impliqué dans la vie locale. « J'ai été responsable d'un mouvement de jeunesse et mes quatre enfants ont suivi mes traces. Certains y sont encore d'ailleurs et je les aide quand je peux. Il y a une quin-

zaine d'années, il fallait aménager une maison pour le Patro des filles et on s'y est mis, avec les anciens ».

Le Patro de Rumes est à l'origine de L'fiète de l'pentière d'ichi qui a lieu le dernier week-end de septembre. « Nous voulions affirmer le caractère rural de notre commune et le côté picard de notre culture, bien avant Dany Boon », plaisante notre interlocuteur. « Quand on a lancé le truc, on trouvait que le dernier week-end de septembre était une

bonne date pour organiser cette fête, car il n'y avait plus trop de concurrence. Depuis on s'est lancé dans la culture de la pomme de terre et nous en cultivons quatre ou cinq sortes que nous vendons lors de la fête et le week-end précédent », poursuit le magistrat qui est aussi passionné de jardinage.

Cette année, L'fiète de l'pentière d'ichi en sera à sa quinzième édition. « L'an dernier, le repas de dimanche avait accueilli près de 800 personnes ». ■

PARCOURS PROFESSIONNEL

Des affaires économiques à la Justice

Licencié en droit, Christian Henry a d'abord été fonctionnaire au ministère des affaires économiques et auditeur à la Cour des Comptes avant d'entrer au parquet de Mons en 1991. « Au cours de ma carrière à la Cour des Comptes, j'ai été appelé à contrôler le ministère de la Justice. C'est là que je me suis dit que le procureur du roi faisait plus de droit que moi. Je me suis dit que je pouvais mettre à profit mes études en entrant au parquet ».

Natif de Tournai et citoyen rumois, il a donc présenté sa candidature au parquet de Tournai. « J'ai postulé une première fois en 1990 et je n'ai pas été retenu. J'ai retenté ma chance un an plus tard et on m'a conseillé d'élargir ma candidature à Mons. J'ai été nommé au parquet de Mons en

octobre 1991 ».

Dans la cité du Doudou, le substitut Henry, spécialisé en économie et finances, a traité de nombreux dossiers pour le tribunal du commerce de Mons, entre 1991 et 2007. « C'était un travail passionnant, on utilisait la loi sur le concordat judiciaire pour maintenir l'activité économique des entreprises menacées par la faillite et on est parvenu à sauver pas mal d'entreprises hennuyères ».

PROCEUREUR EN 2007

Le 28 octobre 2007, Christian Henry prêtait serment en tant que nouveau procureur du roi de l'arrondissement judiciaire de Mons. Il succédait ainsi à Claude Michaux, nommé procureur général à la cour d'appel.

En 2013, il posait sa candidature pour devenir procureur du roi du nouvel arrondissement judiciaire de Mons-Tournai.

Il n'éprouve aucun regret d'avoir choisi ce métier. « C'est un beau métier, très prenant d'autant plus que je dois être au courant de tout sur les 41 communes du nouvel arrondissement. J'ai toujours mon téléphone à proximité car je préfère apprendre les nouvelles par mes collègues que par les journaux. On identifie toujours le rôle de procureur du roi à celui du grand accusateur public mais le procureur s'intéresse en premier rôle aux victimes et il cherche un équilibre dans le cadre des conflits familiaux. Il peut aussi participer à la vie socio-économique d'une région. C'est un métier très varié ». ■